



# Élections des représentants du personnel au CSE : On vote du 4 au 8 novembre ...

Du lundi 4 novembre 8h au vendredi 8 novembre 15h, tous les salariés de l'UGECAM Rhône-Alpes sont appelés à voter pour désigner leurs représentants du personnel au CSE. Le *CSE (Comité Social et Économique)* est la nouvelle instance représentative du personnel qui, suite aux ordonnances Macron, remplacera les DP, CE et CHSCT. Sur notre UGECAM, il y aura 4 CSE, 1 par département selon la configuration et le périmètre des CE actuels. À ces nouveaux élus incomberont toutes les missions des anciennes instances (représentation du personnel, défense des droits collectifs et individuels, les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés, la gestion des activités socio-culturelles...). La CGT est prête et proposera dans chaque département des listes de candidats compétents, indépendants et engagés qui assureront avec détermination, efficacité et disponibilité leurs missions.

Cette élection revêt un enjeu majeure pour la défense des intérêts de tout le personnel. Dans le contexte politique et économique actuel, il est essentiel que la voix des salariés soit entendue. Les objectifs et les restrictions budgétaires fixées par l'ARS et les tutelles, déclinés dans tous les établissements, nécessitent l'éclairage d'une approche plus réaliste et humaine, que la CGT défend au quotidien.

Dans le climat actuel où la volonté prédominante est la restriction sous toutes ses formes, vos élus CGT entendent bien faire valoir avec force et détermination les intérêts du personnel.

#### Pour faire entendre ma voix : JE VOTE CGT

- •Pour la défense de nos droits et de nos conditions de travail
- •Pour l'augmentation des salaires
- •Pour l'adéquation entre effectif et charge de travail
- •Pour la titularisation des CDD
- •Pour des élus engagés, indépendants, disponibles, sérieux et compétents
- •Pour un syndicat qui portera nos revendications localement et nationalement
- •Pour un positionnement clair quelque soit les instances et les interlocuteurs
- •Pour des prestations socio-culturelles de qualité tenant compte de l'évolution sociologique des

modes de vie et des besoins du personnel

<u>Comment voter</u>: le vote sera uniquement électronique. Vous pourrez voter de votre ordinateur personnel ou professionnel, de votre smartphone ou tablette, ainsi que d'un poste informatique dédié à cette élection dans chaque établissement. Vous allez recevoir par courrier, à votre domicile, votre identifiant et code secret vous permettant de voter. Ne le perdez pas et gardez le jusqu'à fin novembre pour un éventuel second tour.

\*

### Une classification de l'austérité!

Alors que les salaires n'évoluent plus depuis plusieurs années, la négociation sur la classification pouvait nous faire espérer un déblocage de la situation. Il n'en est rien, à ce jour, nous sommes face à un projet au pire de régression et au mieux de stagnation. Depuis le début des négociations, la CGT dénonce la volonté de l'employeur de nous enfermer dans un calendrier contraint et une enveloppe restreinte, ne laissant place ni aux débats ni à la négociation, refusant de fait d'associer les organisations syndicales à la construction de cette nouvelle classification.

**Point sur la situation :** Dans son projet initial, l'employeur prévoyait la suppression des points d'expérience (valorisant l'ancienneté), face à la très forte mobilisation de tout le personnel de la Sécu le 25 juin (mouvement record sur notre UGECAM), il recule. Les points d'expérience sont réintroduits mais non déplafonnés, le salaire des agents ayant déjà 50

Proposition employeur d'une nouvelle grille unique de classification employés et cadres									
	Α	В	С	D	E	F	G	Н	1
Coefficient minimum	212	220	229	249	285	315	365	440	590

points restera donc bloqué. Au niveau de la grille de classification, l'employeur prévoyait une seule grille avec 8 niveaux, elle passerait à 9 (tableau). Il demeure encore beaucoup d'incertitudes, notamment le nombre de points de compétence attribué

JE VOTE CGT

selon les niveaux, le taux minimal d'attribution global (aujourd'hui de 20%), le développement de carrière et le placement des emplois repères dans la nouvelle grille. Les emplois repères revêtent une importance capitale, il s'agit de définir les critères classants, avec notamment la reconnaissance des qualifications, des formations et des diplômes. Ce qui nécessite du temps et plusieurs réunions pour étudier plus de 325 métiers, non compatible avec le calendrier ultra resserré imposé. A ce stade, la grille proposée montre un tassement des niveaux et elle laisse craindre des dévalorisations pour certaines de nos professions et la spécificité de nos métiers (médical, soins, éducatif...). la CGT n'acceptera aucun déclassement.

#### La CGT propose et revendique :

- Déplafonnement des points d'expérience et leur revalorisation à 4 points
- Attribution de 18 points de compétence à 35% du personnel, chaque année, avec garantie d'attribution la 3ème année
- Déroulement de carrière avec changement de niveau pour un même emploi
- Emplois repères négociés sans aucune déqualification
- Attributions de points de repositionnement pour l'ensemble des salariés dans la nouvelle grille

La négociation d'une classification répond à des enjeux très importants en terme de salaire, de déroulement de carrière, de valorisation des métiers, mais aussi en terme d'organisation et de conditions de travail. Cette nouvelle classification définira la politique salariale sur plusieurs dizaines d'années. Il est donc capital de peser pour défendre les intérêts de tous les salariés. Reprise des négociations à partir de la 2ème quinzaine de septembre. A suivre...

\*

## La retraite par point : une réforme systémique

Depuis l'origine de la création de la Sécurité Sociale, le système des retraites est basé sur la solidarité intergénérationnelle. Différentes réformes paramétriques en ont modifié les règles de calcul (âge de départ, nombre d'années



de cotisation...), sans pour autant en changer le fondement. Aujourd'hui, le projet de retraite par point est d'une toute autre nature, il s'agit d'une réforme systémique. La réforme prévoit une prise en compte de toute la carrière, au lieu des 25 meilleurs années, pour calculer le niveau de la pension. Tous les aléas de la vie professionnelle auront un impact (temps partiels, maladie, invalidité, chômage...). Les femmes, les malades, les précaires... seront pénalisés. La retraite par point ne permettra pas de garantir le niveau des pensions. Elles ne seront plus déterminées en référence aux salaires, mais dépendront de la conjoncture économique ou démographique, la valeur du point sera décidée à Bercy. En Allemagne, en Suède, où un tel système existe, le montant des retraites a fortement baissé. François Fillon devant une assemblée d'entrepreneurs disait : « le système par point, ça permet de baisser chaque année le montant des points et donc de baisser les pensions!» (Vous pouvez visionner cette vidéo sur notre site dans la rubrique « Actualités » à la date du 31 mai).

GAGNER

RÉDUISEZ

Autre écueil du projet gouvernemental : l'âge de départ... Encore flou... Que ce soit l'introduction d'un âge pivot à 64 ans avec une décote pour ceux qui partiraient plus tôt ou un allongement de la durée de cotisation, il faudra de toute façon travailler plus longtemps!

Tous les salariés nés à partir de 1963 seront concernés par cette réforme.

Au nom de l'équité personne ne sera épargné. Actifs comme retraités, toutes et tous perdants!

#### EN BREF

- \*Val Rosay: Accord sur le temps de travail: Notre direction a convoqué les organisations syndicales cet été en vue de renégocier notre accord local sur le temps de travail. La CGT, après avoir refusé fermement les propositions de la direction (travail 1 week-end sur 2, diminution drastique des RA ou RTT...), a fait des contre propositions. Nous défendons avec force les droits et acquis des salariés et entendons profiter de cette négociation pour en faire gagner à ceux qui n'étaient pas inclus dans l'accord. Après plusieurs réunions tendues, le dialogue semble avoir repris, la direction comprenant que face à la détermination des salariés exprimée lors de la grève du 25 juin et soutenue par notre syndicat, il lui sera difficile de sabrer les acquis du personnel. Les négociations ne sont pas finies, elles reprennent mi novembre. Voter CGT c'est aussi défendre vos acquis et en obtenir de nouveaux pour ceux qui en étaient écartés.
- \*Vers un changement de Direction Générale? Le Directeur Général de l'UGECAM Occitanie vient de quitter son poste. Notre Directrice Générale va-t-elle reprendre cette fonction au sein de son UGECAM d'origine? Nous lui avons posé la question, réponse : ???! A suivre...
- \*\*Cordres Professionnels: Suite à la parution du décret rendant l'ordre infirmier obligatoire, les IDE commencent à recevoir par courrier le dossier d'inscription. Vous trouverez sur notre site internet dans la rubrique « Actualités » un article à ce sujet pour réaliser cette démarche tout en préservant vos droits. Nous vous informions précédemment de notre demande de négociation pour la prise en charge, par notre employeur, des cotisations aux ordres professionnels obligatoires (IDE, Kinésithérapeutes, Médecins). Le principe de négociation a été retenu, celle-ci doit se tenir avant la fin de cette année. La CGT agit au quotidien pour défendre nos droits et en obtenir de nouveaux !



Pour moi, pour mes collègues, pour mon service, pour mon établissement, du 4 au 8 novembre, Je vote CGT!



